Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N 3.22. — TELEPHONE

Les Grèves

L'incident de l'usine Blanche et Lecaron

La résolution prise par les ouvriers de ne rentrer à l'atelier que lorsque les prescriptions de M. l'inspecteur du travail seront strictement observées a tellement effrayé les patrons que ceux-ci, aussitôt que le secrétaire du syndicat leur eut envoyé la décision des ouvriers, mirent une affiche informant leur personnel que l'usine serait fermée jusqu'au 3 janvier, pour raison d'inventaire. C'était afin de masquer vis-à-vis de l'opinion publique leur intransigeance à appliquer les règlements d'hygiène ; en réalité ils ont fermé leur atelier pour y faire exécuter les travaux prescrits par l'inspecteur du travail.

Dans une réunion tenue hier matin, les grévistes ont adressé de nouveau à M. l'inspecteur une lettre l'invitant à aller contrôler chez MM. Blanche et Lecaron si les conditions d'hygiène étaient améliorées. En ce cas ils reprendront le travail mardi matin.

Voilà un bon moyen pour faire respecter les lois d'hygiène ; il est à souhaiter que tous les travailleurs organisés s'y intéressent particulièrement.

UNE CHUTE DE TROIS METRES

Un manœuvre de zingueur employé chez Deslombes, nommé Vandamme, a été victime mercredi après-midi d'un assez grave accident. Etant occupé dans une maison de la rue d'Alsace à *des travaux de réparations, il est tombé* d'un lanterneau sur une serre et celle-ci s'étant brisée il vint s'abattre sur le sol, d'une hauteur de trois mètres. Il s'en est tiré avec une forte coupure à un poignet et des contusions multiples sur le corps.

VOL D'UN JAMBON

Mme Marie Andries, marchande de beurre, demeurant 269, rue des Longues-Haies, a déposé une plainte au 3e arrondissement pour vol d'un jambon d'une valeur de douze francs.

BRIS DE CLOTURE

Procès-verbal a été dressé contre Jean Claebots, âgé de 32 ans, cabaretier, rue des Longues-Haies, 171, pour bris de clôture chez Marie Reubrek, cabaretière, 108, rue des Longues-Haies.

VOL SUR LES VOITURES

La série continue. Mardi soir, vers 6 heures, on a enlevé, rue de la Vigne, sur la voiture d'Achille Vandenbrouck, deux paquets d'échantillons contenant : châles, foulards, ceintures, etc., etc.

Plainte a été portée au 4e arrondissement où une enquête est ouverte.

ENTRE EPOUX

Procès-verbal a été dressé à Constant Jacquet, âgé de 26 ans, domestique, demeurant rue des Longues-Haies, 215, pour coups et violences sur sa femme, Marie Vercauteren, bambrocheuse, demeurant chez ses parents, rue des Longues-Haies, 13, cour Clarisse.

EPAVES DE LA RUE

L'agent Bauduin a trouvé, rue de Lannoy, un carnet de cours d'électricité, au nom de Canonne.

— M. Hector Carlier, demeurant 117, rue Voltaire, a trouvé dans cette rue, un porte-monnaie contenant une certaine somme.

POUR OUTRAGE A AGENT

L'agent Wienne a mis en état d'arrestation dans la nuit de mardi à mercredi, Louis Dumortier, âgé de 49 ans, trieur, demeurant rue Perrot, 1, sous l'inculpation d'outrages.

Dumortier passera en correctionnelle. Nous connaissons au moins un collègue de M. Wienne qui n'a jamais été puni bien qu'ayant outragé un commissaire.

ENTRE LES BRANCHES D'UNE MOULINEUSE

Un accident fort grave s'est produit vers deux heures et demie, chez Charles Pollet et fils, retordeurs, 66, rue Watt, dans la salle des moulineuses.

Gabrielle Damien, âgée de 14 ans, apprentie moulineuse, demeurant rue Watt, cour Six, a eu le bras gauche pris entre les branches d'une moulineuse en marche et s'est blessée à la tête en voulant retirer le bras, son front ayant porté contre la demi-lune.

Un docteur appelé aussitôt a constaté une fracture de l'extrémité inférieure du radius gauche, une courbure du cubitus et une plaie de la paupière.

Il estime à un mois environ l'incapacité de travail.

SERIE DE CHUTES

Dans les magasins généraux de Paris, boulevard d'Halluin, Paul Douliet, âgé de 26 ans, homme de peine demeurant 20, rue d'Espagne, étant occupé au déchargement de wagons de déchets de coton, est tombé en portant une balle. Il s'est contusionné le pied, l'épaule et le coude droits.

— Alphonse Dondoven, âgé de 14 ans, aide-conducteur de pains à la coopérative « La Paix », demeurant re du Pile, cour veuve Bonte, a fait une chûte sur le marchepied de sa voiture en descendant pour livrer de la marchandise à l'angle de la rue Alfred de Musset et du boulevard de Mulhouse.

Le docteur Dupré a constaté une forte contusion de la jambe droite et prescrit trois semaines de repos.

— Occupé à la construction Valentin, avenue des Villas, Raymond Druelle, âgé de 30 ans, aide maçon, demeurant rue des Longues-Haies, 108, a glissé en portant des briques et s'est fortement contusionné le genou droit. Le docteur Dupré lui a prescrit 15 jours de repos.

RECEPTION DU JOUR DE L'AN

L'administration municipale prévient les corps constitués et les fonctionnaires que, en raison de l'exiguité des locaux de la mairie, elle ne recevra pas à l'occasion du renouvellement de l'année.

L'AMOUR DE LA FRANCE

Les agents Paris et Gaillet ont arrêté hier soir, Grande-Place, Achille Vandenberghe, âgé de 55 ans, journalier, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Il a été conduit à Lille.

A LA ROUBAISIENNE

Notre société municipale clôturait ses travaux annuels, jeudi dernier, par une assemblée générale.

Après divers renseignements sur le fonctionnement et l'exposé, par le secrétaire, des principaux faits de l'année, le président rappelle l'activité déployée par tous pour l'organisation de la fête régionale, si malheureusement compromise par le temps. Il relate les différentes sorties effectuées, notamment le concours de Braine-le-Comte qui fut l'occasion d'un brillant succès pour nos adultes et l'excursion de Tournai qui procura à nos pupilles une journée d'agréables distractions. Il félicite les instructeurs militaires qui placèrent la « Roubaisienne » au tout premier rang par les résultats obtenus. En constatant une progression toujours croissante, il engage les membres présents à faire une propagande incessante pour amener à l'œuvre si utile de l'éducation physique de nombreux adhérents.

Nous avons, dit-il, fait cette année 116 adhésions, il est nécessaire que ce nombre soit dépassé l'an prochain. Il donne connaissance des dispositions prises pour que le banquet puisse se faire le 3 janvier et compte sur la présence de tous à cette fête de famille.

Après avoir donné lecture des lettres de MM. Arthur Desrousseaux et Emile Draux qui, l'un pour des raisons de santé, l'autre pour ses occupations personnelles, ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat, le président dit tous les regrets du comité pour la décision prise par ces administrateurs qui comptaient chacun plus de vingt années de sociétariat.

Il informe l'assemblée que des démarches successives ont été faites près de M. Henri Valcke, membre fondateur, qui a bien voulu accepter les fonctions de trésorier.

Il est ensuite procédé à la nomination du comité qui est constitué comme suit :

Président d'honneur, MM. Gustave Wattinne ; président honoraire, Georges Pennel ; membre conseiller, Clément Florin ; président, Alfred Motte ; vice-présidents, Ch. Weill et Henri Lepaul ; secrétaire général, Joseph Lestienne ; trésorier, Henri Valcke ; secrétaire adjoint, Alfred Florin ; trésorier adjoint-moniteur chef, Jules Piesvaux ; porte-drapeau, Jules Wardavoir ; instructeur militaire, Georges Delporte ; commissaires, Bruno-Dejonghe, Louis Debarge, Léon Hennebicq, Noël Lequenne, Louis Lestienne, Jules Rheyns, Carlos Roussé, Abélard Tettelin, Henri Vergin, Théophile Wardavoir.

TREFLE VAISSIER SAVON PORTE-BONHEUR

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LA COLONISATION FRANÇAISE. — En raison des fêtes de Nouvel An, le bureau de la 134e succursale informe les sociétaires de Roubaix que la recette aura lieu au local habituel, le dimanche 9 janvier, de 9 heures à midi, au lieu du premier dimanche du mois, comme d'habitude.

L'AVENIR DU PROLETARIAT. — Par exception, la réunion mensuelle aura lieu le dimanche *9 janvier 1910, de 10 heures à midi, au siège* du comité, 22, rue du Vieil-Abreuvoir. Renseignements, adhésions, paiement des cotisations. Caisse des remboursements au décès.

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DE ROUBAIX-FONTENOY

L'ENTOLEUSE. — Une action soutenue ! Du *réalisme frappant ! Des scènes vécues !* Une interprétation hors ligne ! Voilà qui justifie pleinement du succès de *l'Entôleuse*.

Nul ne se doute des difficultés *qu'a rencontrées* dans certaines villes l'administrateur de la Comédie Parisienne chargé de l'organisation de *la Tournée. Certaines municipalités* ont tenu, avant d'autoriser la représentation, à prendre connaissance de la pièce ; non seulement *l'Entôleuse* a été agréée, mais on la redemande et la Tournée songe déjà à repasser dans certaines villes où nombre de spectateurs n'ont pu trouver place à la représentation.

Voilà une belle série de représentations en perspective !

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 29 décembre 1909

Naissances. — Marie Carrette, rue de Beaurewaert, cour Tournemine, 1. — Philomène Delreux, avenue Julien-Lagache.

Décès. — Constant Florent, 68 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Victorine Braem, 30 ans, cartonnière, rue Pierre-de-Roubaix, 211. — Charles Defontaine, 64 ans, marchand de légumes, rue Franklin, 114. — Jules Bogaert, 63 ans, peintre, rue du Pile, 6. — Charlotte Auxenfans, 22 ans, dévideuse, avenue Julien-Lagache.

Le meilleur sucre blanc est le SUCRE BEGHIN ; il se reconnait à sa blancheur, à sa fonte régulière.

CROIX

BRAS FRACTURE. — Chez Arthur Devinage, rue du Nord, scierie mécanique, Dantal Joseph, 44 ans, chauffeur, rue de l'Alouette, à Roubaix, a glissé dans la salle des machines. En tombant il s'est fracturé les deux os de l'avant bras gauche. Le docteur Harlet lui a ordonné trois mois de repos.

RENTES OUVRIERES. — Audry Henri, 37 ans, rue de Lille, 60, chauffeur au gaz de Croix, s'est blessé à l'épaule gauche en chargeant une cornue.

— Chez Seynave Dubocage, constructeur, rue des Ogiers, un apprenti, Hurez Aimé, 13 ans et demi, rue du Téléphone, 19, a eu l'annulaire droit pris entre l'outil et le chariot du tour. 10 jours de repos.

— Vandenbucek Oscar, 30 ans, rue de Maubeuge, 18, délaineur à la mégisserie Masurel et Caen, entorse du pied gauche par suite d'un faux pas qu'il fit dans l'usine. 15 jours de repos.

— Leveugle Emile, 37 ans, rue de Maubeuge, à Roubaix, en travaillant à la maçonnerie d'un aqueduc à la propriété de M. Tiberghien, rue de Lille, a été blessé par un comble qui lui est tombé sur les reins. 12 jours de repos.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Berginman Alfred, rue Verte, 18. — Dendoncker Louis, rue Vauban, 54. — Foulon Mireille, rue des Trois-Villes, 0.

WATTRELOS

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire, mardi soir, à huit heures un quart, en la mairie, sous la présidence de M. Leuridan, adjoint au maire.

Etaient présents : MM. Beuscart, Destailleur, Desfontaine, Cousart, Clément Dubus, Hazebrouck, Briffaut, Lecomte, Leclercq, Deprince, Raimbaut, Pluquet, Deman, Verhenne, Malfilatre, Leman, Lefebvre.

Absents : MM. Thérin, maire ; Liagre, adjoint ; Labbe, Jubaru, Delannoy, Quennoy, Deffrenne, Leruste et J.-B. Dubus.

M. Cousart a été élu secrétaire de séance.

Nous pourrions presque arrêter là notre compte-rendu, car jamais on ne vit séance plus dépourvue d'intérêt et beaucoup se de*mandaient pourquoi le conseil avait été convoqué.*

Il était nécessaire de voter le budget, voilà le véritable mot de l'énigme.

Ce budget présente une somme de 231,820 fr. 60 *en recettes et une somme égale en* dépenses.

BRIFFAULT rappelle aux réactionnaires du conseil le bluff que fit leur organe lorsqu'il raconta que les contribuables seraient dégrevés de 20,000 francs. Le projet de budget prouve qu'on avait trompé le public.

Les chouans, consternés, ne répondent rien et se contentent d'adopter le budget tel qu'il leur est soumis.

Conseil de prudhommes de Roubaix. — En plus de la quote-part aux frais, M. Leuridan propose de voter 50 francs pour reconnaître les services rendus par ce conseil à Wattrelos.

LECOMTE trouve la somme un peu maigre, mais ne parvient pas à convaincre la majorité, qui vote les 50 francs.

Les objets du culte. — Enfin le conseil, ou plutôt la majorité du conseil, donne un avis favorable à la demande de deux particuliers qui réclament certains objets servant *au culte dans les églises.*

CONFERENCE LAIQUE. — Vendredi dernier, 24 décembre, a eu lieu, à l'école de la Baillerie, une conférence-concert organisée par l'Association amicale des anciens élèves qui a obtenu un très vif succès.

C'est devant une salle comble que M. Deneubourg, instituteur à Roubaix, développa avec sa verve et sa précision habituelles le sujet : « La Révolution de 1848 et le Suffrage universel », aux applaudissements répétés de l'auditoire. Il fait ressortir très clairement les grandes réformes sociales que nous devons au suffrage universel.

M. Dewasne, directeur de l'école, remercie le conférencier pour sa belle, intéressante et instructive causerie ; il remercie également les nombreux amis de l'école laïque et les membres de l'Association pour le dévouement et l'appui qu'ils apportent en toutes circonstances. Il termine en faisant un vibrant appel pour la fréquentation des cours d'adultes et l'inscription à l'Association des anciens élèves de l'école qui n'en font pas partie.

La soirée se termina par des chansonnettes très applaudies et une tombola comique, organisée par M. Ed. Grimonpont, qui obtint un succès hilarant.

UNE HISTOIRE DE CHAT. — A propos de bottes, dit-on, quelquefois. Ici, c'est à propos de chat que Louis Guysens et Jules Vraux, demeurant rue Faidherbe, se sont disputés, d'abord et tamponnés ensuite.

Sur plainte de Jules Vraux, procès-verbal a été dressé à lui et à son adversaire.

ECLAIREZ VOTRE LANTERNE. — Contravention a été dressée à Henri Sergi, chauffeur, chez M. Léon Koechlin, qui passait rue Carnot avec une auto non munie de lanterne à l'arrière.

WASQUEHAL

MORT SUBITE

Mardi soir, vers 8 heures, en rentrant *chez elle, Mme Leterme, qui est piqûrière* à Roubaix, trouva son mari au pied de l'escalier.

Avant de partir commencer son travail le matin, M. Leterme Cyrille, qui est char*bonnier à la compagnie des mines de* Vicoisne, avait ressenti quelques douleurs qui le forcèrent à rester chez lui.

Vers 6 heures du soir, Mme Boerjan, qui habite la maison tenante, entendit un bruit sourd se produire chez son voisin ; c'était probablement Leterme qui dégringolait les escaliers, une affection cardiaque l'ayant tué instantanément.

M. le docteur Deledalle, de Mouvaux, appelé, n'a pu que constater la mort.

LA CAMBRIOLE. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des voleurs ont tenté de pénétrer dans la maison habitée par M. Emile Marescaux, serrurier, rue Clément Béthune, 15.

Après avoir, au préalable, enduit de boue le carreau de l'imposte de la porte, ils le brisèrent mais ce bruit ayant été entendu, les voleurs prirent la fuite.

LES VISITES DU NOUVEL AN. — L'Administration ne recevra pas officiellement à la mairie à l'occasion de la Nouvelle Année.

GAZETTE TOURQUENNOISE

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

La nuit dernière, une tentative de cambriolage a été commise rue des Ganotiers.

Des malfaiteurs ayant enduit de boue la vitre de la porte d'entrée de la maison occupée par les époux Mekhove-Richard et après avoir enlevé la clef qui se trouvait la serrure tentèrent d'ouvrir. Heureusement le verrou résista et les malfaiteurs durent battre en retraite.

Plainte a néanmoins été déposée.

VOL A L'ESBROUFFE

La police vient de mettre la main sur un professionnel du vol à l'esbrouffe qui mettait la ville de Tourcoing en coupe réglée.

Lundi soir, vers quatre heures, Mme Emile D..., rue de l'Industrie, passant rue Philippe-de-Girard, avait son réticule enlevé. Heureusement il était vide.

Rue Chanzy, Mme B... L..., domiciliée rue Gambetta, était l'objet d'une tentative semblable.

Le malfaiteur opérait parfois à bicyclette. C'est ainsi que Mlle C..., domiciliée rue Chanzy, passant rue des Anges, était attaquée par un cycliste qui filait rasant le trottoir et la jetait contre un mur en essayant de lui arracher son réticule.

Une dame de Roncq a de son côté porté plainte.

Mlle C... put donner le signalement du voleur qui ne tarda pas à être arrêté. C'est un nommé Rieulle-Ledoux, mécanicien, âgé de 18 ans, demeurant 59, rue Saint-Jacques. Interrogé, il a nié et fourni des alibis, mais les personnes volées le reconnaissent formellement et il a été maintenu en état d'arrestation.

PIED ECRASE

M. Ernest Braye, 29 ans, demeurant rue du Cimetière, à Halluin, domestique chez MM. Huysentruit frères, messagers, déchargeait un camion rue de Guisnes. Les chevaux avancèrent et une des roues du véhicule passa sur le pied droit de M. Braye.

M. le docteur Pierchon a relevé une contusion au cou de pied et une plaie au gros orteil. Un repos de quinze jours a été prescrit.

UN DOIGT SECTIONNE

Un menuisier, travaillant pour le compte de M. Clerson, dans la maison en construction de M. Philippe Jouvenel, rue Nationale, M. Jules Tillieux, 27 ans, rue du Jura, 53, a eu la dernière phalange de l'annulaire gauche sectionnée par un coup de ciseau. Un repos d'un mois a *été prescrit par M. le docteur Delegrange.*

ACCIDENTS DU TRAVIAL

Un menuisier, occupé chez M. Cyrille Fontaine, rue du Bois, 94, M. Victor Demeyer, 24 ans, demeurant au Labyrinthe, à Mouscron, en affutant un racloir, s'est fait des coupures à l'index et au médius gauches. Douze jours de repos. Docteur Decherf.

— Un domestique de la maison Nuttin et Cie, M. Henri Leblanc, 27 ans, rue Saint-Joseph, en chargeant des balles de laine, au Conditionnement, a fait une chute et s'est contusionné le genou droit. Dix jours de repos. Docteur Debuchy.

— Chez MM. Paul Jonglez et fils, filateurs, rue de la Blanche Porte, un fileur, M. Hubert Guilbert, 40 ans, rue Colbert, a eu la main gauche prise dans le mouvement de la contre-baguette d'un métier. L'ongle de l'annulaire a été arraché. 15 jours de repos. Docteur Leduc.

— A la fabrique de tapis de M. Jules Flipo, rue Saint-Pierre, un aide-tisserand, Florimond Dhondt, 15 ans, rue de la Croix-Rouge, 155, en descendant d'un ponton, a fait une glissade et s'est fait une contusion au cou de pied droit. 12 jours de repos. Docteur Bonte.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ANNEE

L'Administration municipale de Tourcoing a l'honneur d'informer les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'il n'y aura pas de réception, à l'occasion du renouvellement de l'année.

HARMONIE « LA FRATERNELLE »

La commission prie les détenteurs de carnets et listes de souscriptions de vouloir bien les faire rentrer au siège de la société, rue de Gand, 128, avant le vendredi 31 courant.

Le tirage aura lieu le 2 janvier 1910, à quatre heures de l'après-midi.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET DES PIGEONS-VOYAGEURS

Il est rappelé à MM. les propriétaires de chevaux qu'aux termes de la loi du 3 juillet 1877, ils doivent faire à la Mairie (bureau militaire), du 1er au 31 décembre 1909, la déclaration des chevaux qu'ils possèdent, sous peine d'une amende pouvant varier de 25 à 2.000 francs.

La même obligation est imposée à MM. les amateurs colombophiles qui élèvent et entrainent des pigeons-voyageurs.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 *jours*, les vieillards, infirmes ou incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal pourront présenter une réclamation à la Mairie; tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou portées à tort *sur* la liste.

SYNDICAT DES DEBITANTS DE BOISSONS

Le Syndicat des débitants de boissons de Tourcoing a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il fera poursuivre et taxer impitoyablement tous les particuliers, épiciers, boulangers, etc., etc., vendant des boissons à emporter, sans payer les impôts qui en dépendent.

Les commissaires sont en route. Tant pis pour les délinquants.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 29 décembre 1909

Naissances. — Agnès Lepère, rue Achille Testelin, 140. — Robert Coussaert, rue Fin de la Guerre, cour Courbon, 5. — Marie Vroman, rue des Orions, maisons Dupont.

Décès. — Joseph Schiff, 67 ans, rue de Fleurus, 210. — Catherine Lampe, 74 ans, rue d'Havré, 3. — Edmond Desrouseaux 75 ans, rue d'Havré, 3.

Je ne fume que le NIL

HALLUIN

CHUTE MORTELLE

Un mécanicien tombe d'une hauteur de trois mètres et se fracture la colonne vertébrale. — La mort a été instantanée.

Un terrible accident qui a entraîné la mort de la victime s'est produit dans le tissage Loridan-Dupont, rue Saint-André.

Jean-Baptiste Menet, mécanicien, âgé de 34 ans, demeurant même rue, voulut, vers sept heures du matin aller vérifier le fonctionnement des pompes de purge.

Comme il descendait l'escalier, son pied glissa sur une marche et le malheureux vint s'abattre sur le sol, la tête première, d'une hauteur de trois mètres.

L'accident n'avait pas eu de témoins, et c'est seulement un quart d'heure plus tard qu'on retrouva le mécanicien étendu au bas de l'escalier.

Il s'était, dans sa chute, fracturé la colonne vertébrale au niveau de la deuxième vertèbre La mort avait été instantanée.

Le décès ayant été constaté par le docteur Mahieu, le mécanicien a été transporté à son domicile.

Il était marié et père de deux enfants.

LILLE

Un cambrioleur pincé

Un apprenti cambrioleur a fait de sa dangereuse profession un essai des plus malheureux dans la journée d'hier : il s'est fait pincer sans aucun profit et le voilà sous le coup de multiples accusations d'effraction, tentative de vol et port d'armes prohibées, ce qui est assez coquet pour un début.

Vers midi, M. Thévelin, propriétaire, rue des Dondaines, apercevait dans son jardin un individu qui cherchait à se dissimuler derrière une baraque.

Dans le but de couper la retraite à l'indiscret visiteur, M. Thévelin appela les voisins par les cris de « Au voleur ! »

Mais le cambrioleur n'attendit pas leur venue, fila comme un lièvre par la rue des Dondaines et l'avenue Champion, poursuivi par M. Thévelin et les personnes accourues à ses cris.

Bondissant dans les terrains vagues, le fuyard aurait peut-être échappé à ses poursuivants, si, rue de la Chaude-Rivière, il n'était tombé dans les bras d'un agent qui lui sauta au collet et le réduisit à l'impuissance.

Conduit au commissariat du 9e arrondissement, le cambrioleur malheureux avoua se nommer Burchet Gustave, 18 ans, fileur, habitant rue du Becquerel.

Son cas s'aggrava singulièrement lorsque, le fouillant, on le trouva nanti d'un couperet et d'un couteau à cran d'arrêt.

Il avoua également avoir fracturé la porte du jardin de M. Thévelin ; des traces non équivoques attestaient du reste ce troisième délit.

Déféré au parquet, Burchet fut immédiatement écroué.

LES METAUX... C'EST DE L'ARGENT !

C'est le raisonnement que tenait Clément Lenoir, 32 ans, magasinier, demeurant 44, rue Jean-Bart, qui, pour augmenter sa quinzaine, avait trouvé un moyen très facile mais aussi fort indélicat.

Employé chez M. Wartel entrepreneur, rue de Jemmapes, Lenoir, profitant de la confiance dont il était entouré dans la maison, subtilisait, avant de sortir des ateliers, une certaine quantité de bronze et de cuivre.

Le patron s'étant aperçu de ces fuites, fit établir une étroite surveillance qui resta vaine, en dépit des recherches très actives.

Cependant le manège de l'indélicat ouvrier devait bientôt être découvert.

En effet, les agents Blondel et Lauviu, chargés de l'enquête, s'étaient juré de connaître l'auteur de ces vols répétés.

A la suite de leurs investigations dans l'entourage de Lenoir, ils acquirent la certitude qu'il avait déjà vendu des métaux à une personne de la ville.

Une perquisition opérée au domicile de Lenoir fit découvrir trente kilos de cuivre et de bronze, dont il n'a pu indiquer la provenance.

En conséquence, Lenoir a été arrêté et gratifié d'un procès-verbal.

La mort vient vite

En rentrant dans un cabaret, un journalier y meurt subitement

Mercredi, vers deux heures de l'après-midi M. Armand Deleporte, journalier, âgé de 50 ans, originaire de Comines, demeurant rue d'Eylau, 26, passait rue d'Austerlitz, en se promenant.

Le journalier, qui était indisposé depuis quelques jours, avait profité que la température n'était pas trop rigoureuse pour prendre un peu l'air.

En passant en face de l'estaminet Locman, situé au numéro 84 de la rue d'Austerlitz, Deleporte y entra afin de prendre un peu de repos et dire bonjour au cabaretier qui est un de ses amis.

Le journalier était à peine entré dans l'établissement qu'il fut pris d'un malaise, ce qui décida M. Locman à le conduire dans sa cuisine.

Il était là de quelques instants et l'on se disposait à lui faire prendre un cordial, quand tout à coup, l'infortuné journalier, sans prononcer une parole, s'affaissa, ne donnant plus signe de vie.

Un docteur, requis, accourut, et ne put que constater la mort qu'il attribue à une hémorragie cérébrale.

M. Roussenac, avisé, vint procéder aux constatations d'usage.

Le corps de Deleporte fut transporté dans l'après-midi à son domicile.

Au Parquet

VOL A LYS-LEZ-LANNOY. — M. Ducup de Saint-Paul, a renvoyé hier devant le tribunal correctionnel, Marcel Goemans, 17 menuisier, de Lys-lez-Lannoy, sous l'inculpation de vol et tentative de vol.

Il comparaîtra à l'audience du 8 janvier.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

FACHES-THUMESNIL

Un charivari qui finit mal

Lundi dernier, Mme veuve Louis Tittelein, née Clémence Heddebaut, âgée de 42 ans, boulangère, rue de Lille, convolait en justes noces avec son garçon boulanger, Jérôme Laleau, âgé de 25 ans.

Ce mariage ne convenait pas, paraît-il, à tout le monde et un charivari trouva vite d'acharnés organisateurs.

A 9 heures du soir, alors que toute la noce dînait au 1er étage de la boulangerie, une cacophonie effroyable retentit dans la rue, en face de la porte.

Une vingtaine de personnes escortant quelques musiciens soufflant dans leurs instruments de cuivre, tapaient avec rage qui sur des chaudrons, qui sur des casseroles.

Une heure plus tard, le charivari qui durait toujours et qui s'agrémentait d'épithètes injurieuses à l'adresse des époux, avait attiré un rassemblement d'au moins trois cents personnes.

A la fin, agacés, les gens de la noce ouvrirent une fenêtre et aspergèrent d'eau les tapageurs qui répondirent à coups de pierres dans les vitres.

Craignant alors pour la sécurité de ses invités, M. Laleau descendit et tenta de sortir de chez lui pour aller chercher la police qui n'arrivait pas et qui ne vint d'ailleurs pas du tout.

Il se heurta à une barrière humaine qui l'empêchait de passer. A coups de poings et de coudes, le boulanger tenta de se frayer un passage mais il ne put parvenir et dût rentrer, sous les huées de la foule qui se rua à l'assaut de la maison, brisant à coups de pieds et de poings toute la devanture tandis que les gens de la noce faisaient pleuvoir sur les assaillants, les bouteilles vides du dîner.

Il n'y eut heureusement aucune blessure grave causée par cette bataille mais le combat qui se termina vers onze heures, avait causé à la boulangerie pour près de cinq cents francs de dégâts.

La gendarmerie ayant été saisie d'une plainte, a ouvert une enquête et a recueilli de nombreux témoignages qui vont sans doute permettre de poursuivre les instigateurs du charivari.

Valenciennes

Plus de 100.000 francs de fraude

Deux wagons de tabac à Quiévrain

Parent Oscar, maçon, demeurant à Wallers, a été surpris par la douane avec une provision de tabac et d'allumettes.

Morlot, mineur à Denain, a été arrêté dans les mêmes conditions.

Une affaire plus intéressante a été constatée à Quiévrain (Belgique).

Le chef de gare avisé par une dénonciation anonyme a arrêté deux wagons apparemment chargés de briquettes, mais qui contenaient 4000 kilos de tabac, portant, imprimée, la marque de la régie française.

Le tabac était contenu dans des cônes de tôle de façon à dépister la sonde de la douane.

Les wagons venaient de Flénue, à destination d'Onnaing.

Le chargement a été saisi et sa valeur au prix du fisc atteindrait plus de 100.000 fr.

TRIBUNAUX

Un intéressant jugement

Obligataires contre Compagnie de Mines

LA RESPONSABILITE D'UN INGENIEUR-DIRECTEUR

Nous avons relaté sommairement le jugement rendu par le Tribunal de commerce de Lille, déboutant MM. Charles Tiberghien, Ivan Hagelstein et consorts obligataires de la Société des mines de Marly, de l'action intentée par eux contre M. Hector Wargny, Mme veuve Duroyon et consorts, administrateurs de la dite société et M. Th. Quoinez, son ingénieur-directeur. Les obligataires de l'ex-compagnie, qui ont été condamnés aux dépens, réclamaient aux membres du Conseil d'administration et à l'ingénieur-directeur des travaux le montant intégral de leurs obligations sous la déduction d'un dividende de 28 % payé par le syndic de la faillite. Ces messieurs basaient leur action sur ce fait que les sommes empruntées, grâce à des circulaires mensongères, avaient été détournées du but véritable pour lequel elles avaient été souscrites.

Voici quelques extraits de cet intéressant jugement :

Attendu que Tiberghien, Hagelstein et consorts pour justifier leurs prétentions affirment que leurs souscriptions ont été obtenues par des manœuvres frauduleuses, circulaires mensongères, promesse d'un emploi spécial des fonds de l'emprunt, promesse qui n'aurait pas été respectée ;

Attendu qu'il importe de faire quelques constatations importantes : 1° que les obligataires intervenant dans l'instance étaient tous, sauf une seule exception, déjà actionnaires de ladite société de Marly dont ils connaissaient la marche, dont ils avaient toujours pu surveiller les agissements, qu'ils doivent donc être considérés comme moins susceptibles que de simples étrangers de s'être laissés tromper sur la situation de la société, leur chose, ou éblouir par de fallacieuses promesses ;

2° Qu'au moment de la liquidation les administrateurs incriminés ont été trouvés porteurs de plus de la moitié des obligations émises, que ce fait prouve, tout au moins, que de bonne foi ils avaient associé largement leur sort à celui des autres souscripteurs d'obligations ;

3° Que contrairement à des allégations produites, les mêmes administrateurs ont été trouvés porteurs au moment de la liquidation d'un nombre d'actions supérieur à celles qu'ils avaient souscrites ensemble, lors de la fondation de la société :

Attendu que ces deux derniers faits établissent incontestablement que les administrateurs assignés se sont toujours associés de leurs deniers et dans des proportions notables à la fortune de l'entreprise, que s'ils n'avaient pas eu confiance personnellement ils se seraient empressés de chercher à liquider les actions dont ils étaient possesseurs et n'auraient pas exposé d'argent à nouveau lors des émissions plus récentes d'obligations ;

Attendu au surplus que les circulaires reprochées par les demandeurs ne sont pas conçues dans les termes catégoriques et suggestifs qui leur sont reprochés, qu'elles sont simplement des circulaires d'émission constatant des résultats obtenus et exprimant l'espoir sans garantie de certitude de résultats nouveaux ;

Attendu du reste qu'une pareille garantie ne saurait être donnée en matière de mines nouvelles, *surtout où tout* est laissé à l'inconnu du sous-sol ;

Par ces motifs, le tribunal vidant son délibéré et jugeant en premier ressort,

Déboute Tiberghien, Hagelstein et consorts de leurs demande, fins et conclusions et les condamne aux dépens de l'instance.

Me Escoffier, du barreau de Douai, qui défendait M. Th. Quoinez, ingénieur de ladite société, a fait valoir qu'aucun lien juridique n'existant entre son client et les obligataires de la société de Marly, la demande de Tiberghien et consorts était irrecevable, que M. Quoinez ne pouvait agir et n'a jamais agi que sur les ordres de ses chefs, que sa conduite et son honorabilité professionnelle sont à l'abri de tout reproches. L'éminent avocat a exposé en outre, très habilement, au Tribunal, que son client était resté étranger à la réalisation de l'emprunt et ne pouvait être rendu responsable d'agissements qui ne sont pas son fait, attendu que M. Quoinez était démissionnaire en septembre et que l'emprunt avait été couvert après son départ et utilisés par son successeur ; que d'autre part la situation financière de la compagnie lui échappait complètement puisque le service de la comptabilité ne rentrait pas dans ses attributions.

A CAMBRAI

Les jeunes bandits de Beauvois devant le tribunal correctionne

On se rappelle les méfaits commis par quelques jeunes gens de Beauvois, qui prirent part à un cambriolage et se rendirent coupables d'une tentative de meurtre au boulevard Pasteur, à Douai.

Plusieurs d'entre eux furent condamnés par la Cour d'assises de Douai, à la dernière session.

Rolland Robert, âgé de 17 ans ; Hoet Eugène et Dusséaux Paul, âgés de 16 ans, comparaissent aujourd'hui sous l'inculpation de vol de revolvers, commis en mars dernier au préjudice de M. Rollin, coutelier à Caudry.

A cette époque, le coutelier constata un matin que la glace de sa devanture avait été coupée à l'aide d'un instrument et qu'ayant passé la main par l'ouverture ainsi pratiquée, les malfaiteurs lui avaient dérobé une quinzaine de revolvers, lui causant un préjudice de 250 francs.

Les recherches, aussitôt opérées, amenèrent la découverte des trois garnements nommés plus haut.

Le premier a été condamné par la Cour d'assises de Douai, pour la tentative de meurtre dont nous avons parlé, à 6 ans de reclusion. Hoet Eugène et Dusséaux Paul n'ont encore subi aucune condamnation.

Rolland Robert nie avoir participé au vol de revolvers. Cependant le jeune Hoet déclare avoir été incité par lui au vol en question.

Dusséaux reconnait les faits.

Me Bonnelle qui présente la *défense de Rolland* demande pour son client la confusion de la peine qui va être prononcée contre lui avec celle qui lui a infligée la Cour d'assises de Douai.

Notre ami Me ESCOFFIER, du barreau de Douai, plaide éloquemment pour Hoet Eugène.

Il fait remarquer au tribunal que par suite des actes de banditisme auxquels le mêla sa fréquentation avec le déplorable Rolland, son client a fait 9 mois de prévention et a, par conséquent, été puni par anticipation.

Il demande pour le prévenu qui, dit-il, doit s'engager sous peu, l'indulgence du tribunal.

Dusséaux est défendu par Me Capon qui fait observer que son client est bien noté et mérite l'admission de circonstances atténuantes.

LES CONDAMNATIONS

Après quelques instants de délibération, le tribunal rend le jugement suivant :

Rolland Robert est condamné à SIX MOIS DE PRISON. Cette peine sera confondue avec celle qu'il a encourue précédemment.

Hoet recueille DEUX MOIS D'EMPRISONNEMENT et Dusséaux UN MOIS DE LA MEME PEINE.

L'audience n'a été marquée par aucun incident.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 29 décembre

COUP DE COUTEAU. — Le soir de Noël, Vanieuverbarghe Joseph, 27 ans, peigneur, rue de l'Union, 257, à Wattrelos, et Wallems César, 29 ans, homme de peine, demeurant 106, rue des Anges, à Roubaix, se prenaient de querelle, en cette dernière ville, à l'estaminet portant le numéro 96 de la rue de Tourcoing.

Soudain, Wallems porta à son adversaire un coup de couteau qui lui fit une blessure légère au bras gauche.

Pour cet exploit, Wallems a été condamné à trois mois de prison.

COUP DE DENT. — Julien Lecoustier, 40 ans, tailleur d'habits, demeurant rue du Chemin de Fer, 47, à Roubaix, était également poursuivi pour coups et blessures.

Etant en état d'ivresse, il frappa et mordit au pouce une servante, demeurant à la même adresse, Beilland Mathilde, âgée de 31 ans.

Coût : 20 jours de prison et 5 francs d'amende.

Amateur de fichus. — Deleschuse Gustave, journalier à Tourcoing, a dérobé à un étalage 6 fichus valant 40 francs.

Le Tribunal lui octroie un mois de prison.

LA FRAUDE.—Le jeune Dillet Louis, de Wattrelos, qui a passé en fraude 9 kilos d'allumettes, est envoyé dans une maison de correction jusqu'à 19 ans.

— Rogier Henri, de Roncq ; Deparis Hector, Deconinck Arthur, et Dubois Victor, de Roubaix, qui ont ensemble essayé d'introduire 37 kilos de café vert, ont été condamnés, les trois premiers à 3 mois de prison, le dernier à 6 jours de la même peine et aux 500 francs d'amende réglementaires.

— Pour exportation de chien, Couplet Eugène, de Roubaix, est condamné à 2 mois de prison et à 500 francs d'amende.

Petites Nouvelles de la Région

(LILLE-HAZEBROUCK-DUNKERQUE)

DUNKERQUE. — Une tentative de cambriolage a été commise nuitamment au buffet de la gare.

— Deux inconnus ont tenté de violer une jeune fille et d'étrangler sa mère accourue à ses cris.

DOUAI-VALENCIENNES-CAMBRAI-AVESNES

DOUAI. — Des cambrioleurs se sont introduits, *la nuit*, dans l'église Saint-Pierre, et ont fracturé les troncs.

VALENCIENNES. — D'importants vols ont été commis en gare. — Trois arrestations ont été opérées.

QUIEVRAIN. — Deux wagons, contenant quatre mille kilos de tabac, d'une valeur de 100.000 francs ont été saisis en gare.

CAMBRAI. — Une petite fille de trois ans, *s'étant trop approchée du poêle*, mit le feu à ses vêtements et ne tarda pas à succomber à ses horribles brûlures.

(PAS-DE-CALAIS)

BOURNONVILLE. — Une servante de 15 ans a été arrêtée pour incendie volontaire.